

nous ne savions pas que les prix allaient tomber. Et ensuite, qu'est-ce que les soldats auraient fait dans l'intervalle? Ils étaient revenus en grand nombre et ils étaient déterminés d'obtenir sans délai ce qu'on leur avait promis. Telle était la situation. Ils étaient sans emploi et sans ressources. Il fallait absolument que le Canada inaugurât sans tarder la politique qu'il avait arrêtée à leur égard. Des milliers de terres furent achetées, même après que le gouvernement dont je faisais partie eut quitté le pouvoir. Je n'ai jamais entendu critiquer l'administration, sauf dans un seul cas, et il se trouva que cette plainte n'était pas fondée. Une enquête démontra que la conduite de la commission avait été honorable et sage à tous les points de vue. C'est tout à l'honneur de notre pays, quand on sait que cette administration est à l'œuvre depuis treize ans environ et qu'elle a acheté des terres dans toutes les parties du Canada, pour des millions de dollars, avec des transactions individuelles se chiffrant à des dizaines de mille dollars, que tout se soit passé sans aucune éclaboussure.

L'honorable M. DANDURAND: Je suis heureux de corroborer les paroles du très honorable leader, du moins d'après ce que je connais de l'affaire personnellement. Nous avons eu au Sénat un comité d'enquête, quand j'eus l'occasion de présenter l'un des bills que j'ai mentionnés et nous fûmes heureux de constater que les fonctionnaires principaux de la commission, dans le ministère de l'Intérieur, étaient des plus compétents et rendaient d'excellents services au pays.

L'honorable M. LAIRD: Pour la gouverne des honorables sénateurs, j'aimerais à mentionner les sommes que l'on a placées dans ce projet d'établissement des soldats. Je ne fais aucune opposition au bill en discussion. La Chambre se rappellera que nous avons eu ici un comité spécial qui a étudié à fond la question, à la session de 1930. En examinant les documents produits alors, je vois qu'à cette époque, on avait placé environ 50 millions dans cette entreprise.

L'honorable M. GILLIS: A quelle date?

L'honorable M. LAIRD: Jusqu'à l'année 1930. Les états produits indiquent qu'à cette époque, on avait biffé environ 20 millions du capital engagé, et que l'actif total de la commission d'établissement des soldats ne dépassait pas 27 millions. Il y a deux ans de cela.

L'honorable M. GRIESBACH: Ce chiffre comprend-il la réduction consentie par une loi spéciale?

L'honorable M. LAIRD: Il comprend toutes les réductions.

L'honorable M. GRIESBACH: Cette somme représente-t-elle le chiffre total des placements, ou le total moins la réduction faite par la loi?

L'honorable M. LAIRD: Elle ne comprend pas les réductions autorisées par la loi.

L'honorable M. GRIESBACH: Elle n'indique donc pas le placement total.

La motion est adoptée et le bill lu pour la deuxième fois.

TROISIEME LECTURE

Le très honorable M. MEIGHEN propose la troisième lecture du bill.

La motion est adoptée, le bill lu pour la troisième fois et adopté.

LOI SPECIALE DES REVENUS DE GUERRE

RAPPORT DU COMITE

Le très honorable M. MEIGHEN propose la deuxième lecture du bill 102, tendant à modifier la loi spéciale des revenus de guerre.

Il dit: Honorables sénateurs, voici encore une mesure d'impôts. Elle porte sur les primes d'assurance, autres que celles de l'assurance maritime et de l'assurance-vie. Elle vise également les taxes sur les chèques, sur les messages par câble, télégraphie ou téléphone, les instruments de change, les couchettes de wagons-lits, les reçus donnés aux banques et une foule d'autres choses. J'imagine qu'on a exploré assez méthodiquement le champ des impôts, mais il se peut que certains membres du comité aient à suggérer quelque sujet oublié.

Le très honorable M. GRAHAM: Nous n'avons pas le pouvoir d'augmenter les impôts.

L'honorable M. DANDURAND: Ni de les réduire.

Le très honorable M. MEIGHEN: J'ai dit que certains honorables sénateurs auraient peut-être des suggestions. Le Gouvernement se chargera d'augmenter les impôts, s'il y a lieu de le faire. Je vais proposer un amendement au bill.

La motion est adoptée et le bill lu pour la deuxième fois.

DISCUSSION DU BILL EN COMITE

Sur la proposition du très honorable M. Meighen, le Sénat se forme en comité général et passe à l'étude des articles du bill.

L'honorable M. GORDON est au fauteuil.

Article 1—Partie III abrogée et remise en vigueur.

Le très honorable M. MEIGHEN: Je ne pense pas que la Chambre désire passer en